Assurance pour enfants Pax

Bien accompagné toute une vie.



L’assurance pour enfants Pax combine épargne et couverture des risques. Vous constituez à long terme un capital pour un enfant tout en lui assurant une protection financière en cas de coup du sort imprévu. Vous posez ainsi des bases solides pour son avenir.

L’assurance pour enfants la plus avantageuse de Suisse

Une protection complète pour ce qui compte le plus dans la vie: avec une prime annuelle de CHF 144 pour une rente de CHF 24’000 par an, nous pouvons vous proposer l’assurance en cas d’incapacité de gain pour enfants la plus avantageuse de Suisse.

Libération du paiement des primes en cas de coup dur

Atteindre l’objectif d’épargne en toute sécurité: s’il vous arrive quelque chose en tant que personne assurée, votre enfant reste parfaitement protégé financièrement. En cas d’invalidité ou de décès, la prise en charge des primes permet de maintenir intégralement la couverture d’assurance et la constitution de l’avoir d’épargne.

Poursuite de la rente sans nouvel examen de santé

Une transition sans rupture vers l’âge adulte: après le versement de l’avoir d’épargne, l’assurance en cas d’incapacité de gain existante est transférée à l’enfant devenu adulte et se poursuit jusqu’à l’âge de la retraite, sans nouvel examen de santé.

Épargne garantie ou en fonds

Constitution de patrimoine sur mesure: choisissez entre un placement en fonds ou une combinaison avec le placement classique. Le niveau de garantie pour un versement garanti peut être fixé de manière flexible entre 10 et 95 %.

Modules de prestations

Trois formules pour un avenir sûr: la formule Basic comprend la libération du paiement des primes en cas d’incapacité de gain et de décès de la personne adulte coassurée. Medium étend la protection avec un capital décès. Avec Premium, vous bénéficiez en plus d’une rente en cas d’incapacité de gain.

Double protection pour les grands-parents et les parrains/marraines

L’assurance pour enfants Pax n’est pas réservée aux parents: les grands-parents ainsi que les parrains et marraines peuvent également conclure la police afin d’offrir à l’enfant des conditions financières optimales pour son entrée dans la vie adulte.

Aperçu de l’assurance pour enfants Pax

Produit	Assurance risques complète pour l’enfant, avec couverture de l’adulte en cas de défaillance, associée à une constitution de capital attrayante		
Type de placement	Placement intégral en fonds ou combinaison avec une part garantie		
Type de prévoyance	3b		
Prime minimale	CHF 83.50 par mois		
Âge d’entrée	**Enfant :** de la naissance à 20 ans	**Adulte :** de 18 à 65 ans	
Âge terme	**Enfant :** de 15 à 30 an	**Adulte :** 75 ans au maximum	
Prestations garanties	**Pour l’enfant** • En cas d’incapacité de gain consécutive à une invalidité : rente annuelle en cas d’incapacité de gain dès un taux d’invalidité AI de 25 % et à partir de l’âge de reprise choisi entre 15 et 20 ans • En cas de décès : capital garanti • En cas de vie, selon le plan d’épargne choisi : valeur de l’avoir en fonds ou capital garanti et avoir en fonds **Pour l’adulte** • En cas d’incapacité de gain consécutive à une invalidité : libération du paiement des primes du contrat • En cas de décès : capital garanti (si assuré) • En cas d’incapacité de gain : rente annuelle dès un taux d’invalidité AI de 25 % après un délai d’attente de 24 mois (si assurée)		
Participation aux excédents	Bonification en parts de fonds		

